



**Groupe
Ornithologique
Normand**

181 rue d'Auge 14000 Caen

Tél : 02 31 43 52 56

secretariat@gonm.org • www.gonm.org

Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de la ville de Port-en-Bessin en 2022

(Calvados)

James JEAN BAPTISTE & Franck MOREL

**Étude réalisée par le
Groupe Ornithologique Normand**

**À la demande de la
Ville de Port-en-Bessin**

Octobre 2022

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
I - INTRODUCTION	3
II - METHODES.....	3
III - DESCRIPTION ET STATUT DES TROIS ESPECES DE GOELANDS NICHANT REGULIEREMENT SUR LES VILLES EN NORMANDIE.....	4
IV - ESTIMATION DE LA POPULATION DE GOELANDS A PARTIR DES OBSERVATIONS DU GONM	5
V - DECOMPTES DU GONM ET COMPARAISON AVEC LES RESULTATS TRANSMIS PAR LA SOCIETE ALTIVIA	6
VI - CONCLUSION.....	7
BIBLIOGRAPHIE.....	8
ANNEXE : RESULTATS DES TROIS SUIVIS EFFECTUES PAR LE GONM	9
GOELANDS MARIN ET BRUN EN 2022	9
GOELAND ARGENTE EN 2022.....	9

Correction : Philippe Gachet

Validation : Gérard Debout

I - Introduction

Dans le cadre des suivis de la stérilisation des œufs de goéland argenté menés annuellement entre 2017 et 2019, puis en 2021 et 2022, la mairie de Port-en-Bessin a missionné le Groupe ornithologique normand (GONm) en tant qu'organisme agréé au titre de la loi de juillet 1976 relative à la protection de la nature et spécialiste des oiseaux pour :

- repérer les goélands nicheurs avant chaque traitement des œufs ;
- localiser précisément les couples de goélands marins et bruns, deux espèces strictement protégées ;
- connaître le nombre de poussins éclos malgré les opérations de stérilisation des œufs.

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués par le GONm en 2022 et une comparaison avec les résultats de la stérilisation pour affiner les estimations des effectifs de goélands. Nous avons également rappelé quelques résultats de 2017 à 2019 et de 2021 à titre de comparaison.

II - Méthodes

Deux décomptes des couples présents sur la ville ont été effectués par le GONm le 10 mai et 30 mai avant chacun des deux passages de traitement des œufs de goéland argenté effectués par la société Alivia du 16 au 19 mai puis les 7 et 8 juin.

Cette étude concernant les goélands nicheurs, nous avons recensé à la fois :

1. Un couple proprement dit, c'est-à-dire deux oiseaux très rapprochés,
2. Un oiseau en position de couveur sur son nid,
3. Un oiseau adulte qui semble cantonné (il peut représenter un membre d'un couple dont le couveur n'est pas visible du point d'observation).

Les trois espèces nicheuses ont été localisées par adresse et les données ont été saisies sur un fichier Excel puis envoyées, après chaque décompte, à la mairie de Port-en-Bessin afin qu'elle puisse fournir ces observations à la société Alivia. Ces recensements ont pour objectifs de connaître les populations respectives minimales des trois espèces et de localiser le plus précisément possible les goélands brun et marin, espèces strictement protégées dont les œufs ne doivent pas être stérilisés.

Précisons que les observations à partir des points hauts ne permettent pas de recenser tous les couples présents car la configuration de certaines toitures ou les relevés d'acrotère empêchent de voir certains oiseaux. Les recensements effectués de cette manière permettent de réaliser uniquement une estimation minimale de la population nicheuse. Par ailleurs, en les reconduisant de la même manière chaque année, ces recensements permettent de comparer et d'apprécier l'évolution des populations de goélands.

Le 1^{er} juillet 2022, le GONm a également repéré les poussins de goéland argenté sur une bonne partie de la ville afin de savoir combien de couples avaient produit une couvée malgré la stérilisation. Nous avons également observé chaque secteur occupé par les goélands brun et marin afin de s'assurer qu'ils n'avaient pas subi de traitement et qu'ils avaient bien produit des poussins.

III - Description et statut des trois espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

[Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)
- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5](#) CE (délit) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

Donc la destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est passible conformément à la loi d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

En Normandie, des dérogations sont depuis plusieurs années accordées à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les gênes pour les habitants.

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont l'arrêté délivré par la DREAL autorise la stérilisation des œufs. Alors que beaucoup pensent que cette espèce est en progression, en fait ce n'est pas le cas



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

puisque la population nicheuse française, estimée entre 53 000 et 56 000 couples en 2012, est en régression de 30 % par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015) et qu'elle a également nettement régressé en Normandie (12 000 à 13 500 couples, Debout G et Chevalier B, 2022) où la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013).

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm

Poids : ± 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*), contre seulement 350 couples actuellement (Debout G et Chevalier B, 2022). En France, entre 22 000 et 23 000 couples nicheurs sont présents (Issa & Muller, *op. cit.*).

Cette espèce n'a pas été observée sur la ville de Villers-sur-Mer en 2022.



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)

Le goéland marin (le plus gros des trois)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : ± 1,6 kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

La population nicheuse de goéland marin est en progression en Normandie avec une population d'au moins 1740 couples en 2012 (Debout, *op. cit.*) et 2022 (Debout G et Chevalier B, 2022), soit une forte proportion des 6400 couples présents en France (Issa & Muller, *op. cit.*). C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goélands, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.



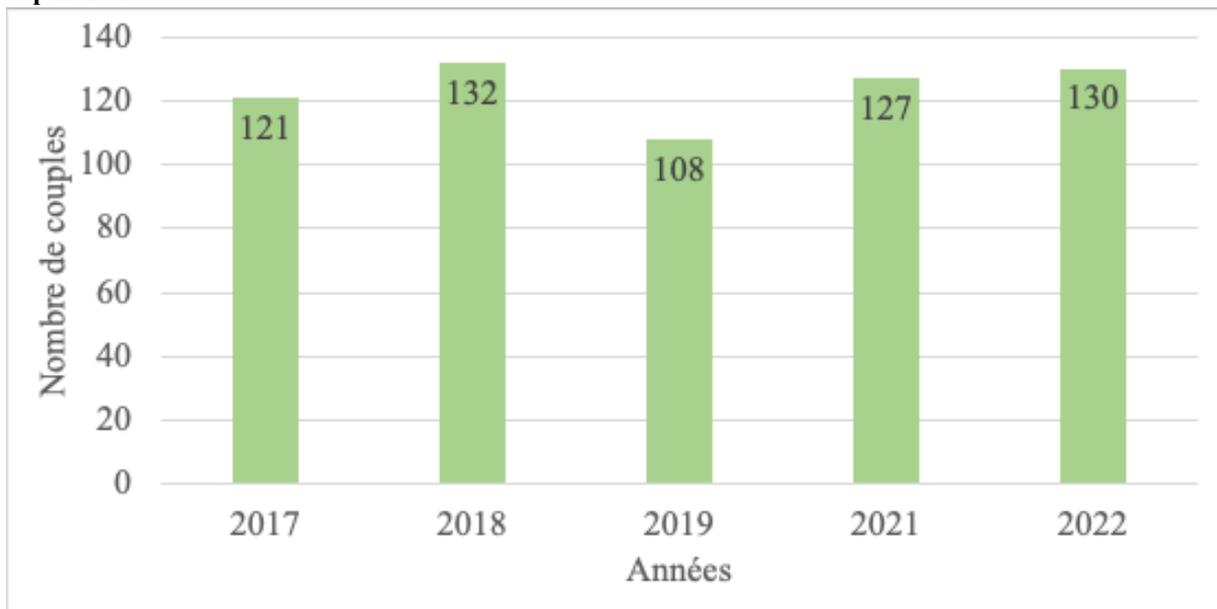
Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

IV - Estimation de la population de goélands à partir des observations du GONm

En 2022, en considérant les trois recensements du GONm et le nombre maximum de nids, couples ou nichées observés par adresse, nous obtenons 130 couples dont au moins 111 nids de goéland argenté (cf. annexe pour les localisations 2022 de ces couples ou nids).

La figure 1 récapitule les effectifs recensés lors des cinq suivis effectués depuis 2017.

Figure 1 : Nombre de couples de goéland argenté recensés par le GONm lors des quatre suivis effectués depuis 2017



Ajoutons **11 à 13 couples** (10 à 12 en 2021, 13 ou 14 en 2019, 9 à 11 en 2018 et 10 en 2017) **dont au moins 11 nids ou nichées de goéland marin** (cf. tableau en annexe), **mais aucun couple de goéland brun** (1 en 2019, 2 en 2018 et 4 en 2017).

V - Décomptes du GONm et comparaison avec les résultats transmis par la société Altivia

Afin d'avoir une idée encore plus précise du nombre de couples présents sur l'ensemble de la ville, nous avons étudié les résultats des deux passages de stérilisation effectués par la société Altivia en comparant le nombre de nids avec œufs signalés par adresse et le nombre de nids ou couples comptés par le GONm à ces mêmes adresses.

Aux adresses où le GONm avait signalé des goélands argentés, la société Altivia a ajouté 65 nids supplémentaires. Les plus grosses différences sont notées sur Piercan où 40 nids sont signalés lors de la stérilisation contre seulement 15 couples observés à distance, sur la société MGI où 38 nids ont été notés lors du traitement alors que seulement 15 ont pu être observés à partir des points d'observations et sur l'ancienne société Mécanor où 16 nids étaient présents contre seulement 8 observés. Notons également que 7 autres nids ont été traités à de nouvelles adresses.

Au total, nous pouvons donc ajouter 65 nids au 130 couples recensés par le GONm. **La population nicheuse de goéland argenté sur Port-en-Bessin en 2022 était donc d'au moins 195 couples**, soit un effectif comparable à celui de 2021 (196 en 2021, 164 en 2019 et 181 en 2018).

D'après les résultats produits par Altivia, au moins 160 nids avec œufs ont été traités avant éclosion (175 en 2021, 113 en 2019, 128 en 2018 et 90 en 2017) ; ce sont donc **environ les œufs de 82 % des couples de goéland argenté présents en 2022 qui ont été traités** (89 % en 2021, 69 % en 2019 et 70 % en 2018).

Il est impossible d'observer tous les poussins en une journée car certains sont parfois cachés derrière des relevés d'acrotères, des murets, des cheminées ou autres ; mais d'après notre décompte du début du mois de juillet, très peu de poussins étaient présents sur la ville et seulement 16 poussins (8 nichées) ont été observés par le GONm en 2022. L'effectif était également très faible en 2021, (6 poussins / 3 nichées), mais plus important en 2019 (61 poussins / 31 nichées).

Ajoutons qu'Altivia a observé sept nichées (19 poussins) supplémentaires en 2022.

D'après ces observations, moins de 8 % des couples présents ont été observés avec des poussins, soit un très faible taux lié à la très forte proportion de nids traités.

Les goélands brun et marin sont deux espèces strictement protégées et ne doivent donc pas être concernées par les opérations de stérilisation des œufs.

Sur les 11 ou 13 couples de goéland marin présents au moins cinq ont été observés avec des poussins. Pour les six autres observés sur un nid, un n'est pas signalé sur le bilan d'Altivia (8 rue de l'Église) et a donc peut-être été traité par erreur et les cinq autres sont bien signalés sur le bilan d'Altivia comme des nids non traités ou sont présent à une adresse où aucun nid n'a été traité. Au moins 10 des 11 couples de goéland marin observés par le GONm avec un nid ont donc bien été exclus de la stérilisation.

Ajoutons que la société signale la présence de quatre autres nids de goéland marin : 3 sur les Halles à marée au lieu des deux observés par le GONm, un sur la résidence Cyclone, un au 59 rue Nationale et un autre sur l'école de Tourville. La population de goéland marin en 2022 devait donc être de 15 à 17 couples.

VI - Conclusion

D'après nos observations et le bilan de la stérilisation, la population de goéland argenté ayant niché sur la ville en 2021 était d'au moins 195 couples, soit un effectif comparable à celui de 2021 (196). 160 nids au moins ont été traités et seulement 5 couples ont été observés avec des poussins.

Notons toutefois que lors de la dernière sortie de début juillet, 20 nids de goélands argentés étaient encore couvés, ce qui est peu fréquent à cette date. Il est possible que certains de ces couples aient donné des jeunes tardifs, mais il est également possible que certains couples couvaient des œufs non viables.

En ce qui concerne les deux espèces strictement protégées, aucun couple de goéland brun n'était présent sur la ville et 10 des 11 couples de goéland marin observés avec un nid par le GONm ont bien été préservés de la stérilisation. Altivia a peut-être traité par erreur un nid de goéland marin sur un site où sa présence avait pourtant été indiquée par le GONm. Ajoutons que la société Altivia a signalé la présence de quatre nids supplémentaires de goéland marin. Vu les résultats obtenus sur le goéland marin, nous pouvons donc constater que la société Altivia a bien veillé à ne pas traiter les œufs de cette espèce protégée.

Le GONm propose que les opérations de stérilisation sur les zones industrielles ou portuaires soient évitées afin que celles-ci servent de pôle attractif pour les goélands. La stérilisation des œufs sur ces zones, où les densités d'oiseaux sont souvent les plus importantes, est nettement plus ressentie par les oiseaux qui les désertent plus rapidement. Dans ce cas, ils se déplacent vers les habitations, ce qui provoque un « éclatement » de la population. Les nuisances sont alors potentiellement plus importantes pour les habitants du centre-ville.

Sur la ville de Port-en-Bessin, il faudrait **traiter prioritairement les zones habitées** et éviter de **traiter les zones industrialo-portuaires**. La criée étant entourée d'habitations, la nuisance sonore des oiseaux nicheurs ressentie par les riverains est compréhensible. Par contre, les couples qui s'installent dans la continuité du Super U, sur les toitures des entreprises (impasses des macareux et des goélands, rue des albatros) ne se trouvent pas en zone d'habitations.

Rappelons que la lutte contre la nidification des goélands doit avant tout s'accompagner de règles relatives à la gestion des déchets. Les oiseaux ne s'installent pas en ville par hasard et n'importe où. Ils la colonisent à partir de zones de nourrissage artificiel, accidentel ou volontaire. Le fait de jeter, à même le sol, des restes de poissons ou de laisser les conteneurs à déchets ouverts constitue la première phase de colonisation.

Pour que la stérilisation touche un maximum de couples et que le nombre de poussins soit réduit, il faut que le premier passage soit réalisé avant le 15 mai, au plus tard le 20, et le second trois semaines après. Pour des villes comme Port-en-Bessin où le traitement des œufs est effectué en quelques jours, il n'est pas utile de commencer avant le début mai puisque plusieurs nids sont encore vides à la fin du mois d'avril.

Ces périodes de traitement des œufs ont été bien respectées entre 2017 et 2019 et en 2021 et 2022.

Si les opérations de stérilisation sont reconduites dans le futur, il est indispensable :

- que le GONm connaisse les dates précises des deux passages dès la mi-avril (au plus tard en fin de mois), afin que nous puissions optimiser nos observations en conséquence ;
- que la société traitant les œufs soit attentive à ne pas traiter les nids de goéland brun et marin et prenne bien en compte les observations du GONm concernant ces deux espèces.

Bibliographie

DEBOUT G. (2016) - Liste rouge des oiseaux de Normandie / GONm

DEBOUT, G. (2013) - Oiseaux marins nicheurs de Normandie : Bilan d'un demi-siècle de recensements. Le Cormoran n°78 : 67 - 78.

DEBOUT, G. et CHEVALIER, B. (2022) - Nouvel Atlas des oiseaux de Normandie. Nidification et présence hivernale. GONm/OREP, Bayeux.

ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

Rue	N° ou enseigne	10 mai		30 mai				1 ^{er} juillet			Nombre total de Cp (en considérant les nids, les nichées et les Cp)	Nids + F
		nid	Cp	nid	Cp	P	F	nid	F	P		
Rue Maréchal Tourville	5			1				1			1	1
Rue de la corderie	8		1								1	0
Rue de la corderie	16		1								1	0
Rue de la corderie	École de Tourville		1	1				1			1	1
rue du 11 novembre	13		1								1	0
rue du 11 novembre	37			1							1	1
rue du 11 novembre	16			1							1	1
Place Cousteau	École			1							1	1
collège						3	1				1	1
Place Cousteau	Service Jeunesse		1								1	0
TOTAL GONm		91	22	100	2	6		20	8	16	130	111